

SERVICE DE LA SCOLARITE CENTRALE 25 rue Philippe Lebon B.P. 1123 76063 LE HAVRE Scolarite-centrale@univ-lehavre.fr

## **PROCURATION**

3 <u>PHOTOCOPIES IMPERATIVES</u> à présenter obligatoirement.

La Scolarité Centrale n'imprimera pas les documents manquants et ne pourra par conséquent remettre le diplôme.

1 : Photocopie de la Procuration

2 : Photocopie d'une pièce d'identité du titulaire du (des) diplôme(s)

3 : Photocopie d'une pièce d'identité du mandaté

(ces documents seront conservés par l'administration)

Je soussigné(e) :
NOM ET PRENOM(S)
Né(e) le/ à
Demeurant (adresse permanente)
Autorise Mme, M
A retirer mon (mes) diplôme(s) de :
annéeannée
annéeannée
Fait à, le

Signature du Mandant :